AMBASSADE
DE FRANCE
EN ARMÉNIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Service de Presse

http://www.ambafrance-am.org

https://twitter.com/ambafr_armenie

Revue de la presse arménienne du 23 mars 2021

Pachinian déclare qu'Artak Davtyan est le nouveau chef d'état-major ; Onik Gasparyan va le contester au tribunal/ Le ministre Nikol Pachinian a écrit dans un message sur Facebook lundi matin qu' « *en vertu de la loi* » le lieutenant-général Artak Davtyan est considéré comme ayant pris ses fonctions de chef d'état-major général des forces armées arméniennes. Le premier ministre s'est rendu plus tard au Ministère de la Défense pour présenter Davtyan au personnel. Il s'est dit confiant que Davtyan poursuivra sa mission « *au même niveau élevé* » qu'avant sa démission du poste de chef d'état-major général en juin 2020 pour « *des raisons non liées au service* ». La presse rappelle que Davtyan avait démissionné à cause de son non-respect des règles covid (cf. revue du 9 juin 2020). Pachinian a déclaré que l'armée était restée politiquement neutre lors des élections législatives anticipées de décembre 2018, se disant confiant que la même situation serait observée lors des prochaines élections anticipées qu'il a annoncées pour le 20 juin. Dans une déclaration publiée après cette réunion, Davtyan a réaffirmé qu'en tant qu'entité dépendante du gouvernement et placée sous contrôle civil, les forces armées continueraient à maintenir leur neutralité politique. La presse rappelle que le 17 mars, un tribunal administratif avait accepté le recours intenté par l'ancien chef d'état-major, le colonel-général Gasparyan contre son licenciement, accédant ainsi à sa demande d'être considéré comme chef d'état-major général avant que l'affaire ne soit entendue par la justice (cf. revue du 17 au 18 mars 2021). Le bureau du Premier ministre avait toutefois insisté sur le fait que, même si le Président n'a pas signé le décret de révocation de Gasparyan, celui-ci était considéré comme relevé de ses fonctions « *en vertu de la loi* » car la constitution ne prévoit pas de décision inverse dans de tels cas. L'avocat de Gasparyan, Artur Hovhannisyan, ainsi qu'un nombre considérable d'experts juridiques et de partis et groupes d'opposition considèrent cependant qu'après la décision du tribunal administratif, Gasparyan continue à servir en sa qualité officielle de chef de l'état-major général. Selon l'avocat, son client va déposer une plainte contre la nomination de Davtyan. L'avocat affirme qu'Onik Gasparyan ne peut pas être considéré comme licencié par la force de la loi car il n'y a aucun droit de le licencier.

Commentaire de la porte-parole du MAE arménien sur le rapport de Human Rights Watch/ La presse rend compte du commentaire de la porte-parole du Ministère arménien des Affaires étrangères sur le rapport de Human Rights Watch (cf. revue du 20 au 22 mars 2021). « *Human Rights Watch a documenté les crimes de guerre à grande échelle commis contre les prisonniers de guerre arméniens. Comme le souligne le rapport de Human Rights Watch, la violation par l'Azerbaïdjan du droit humanitaire international s'est produite à tous les stades de la captivité des prisonniers de guerre et des otages civils, impliquant des traitements cruels et dégradants et la torture. Le rapport établit qu'un certain nombre de soldats arméniens ont été vus pour la dernière fois sous la garde de l'Azerbaïdjan et que le pays n'a pas rendu compte de leur sort. Cela indique une forte probabilité de disparitions forcées à grande échelle, non seulement parmi les militaires, mais aussi parmi les civils captifs. Le maintien en captivité des prisonniers de guerre et des otages civils arméniens après quatre mois de cessez-le-feu démontre clairement que les violations du droit humanitaire international par l'Azerbaïdjan se poursuivent. Étant donné que les rapports sur les mauvais traitements et la torture des prisonniers de guerre arméniens indiquent leur caractère systématique, leur maintien en captivité, leur humiliation+ et leur torture peuvent être assimilés à des crimes contre l'humanité* ».

« Arménie lumineuse » s'oppose à la modification des lois électorales avant les élections anticipées/ Edmon Maroukian, le leader du parti d'opposition parlementaire « Arménie lumineuse » s'est prononcé contre la modification des lois électorales avant les élections législatives anticipées annoncées pour le 20 juin. « *Adopter de nouvelles règles du jeu, c'est mettre en péril la date annoncée des élections, et donc aggraver la crise dans le pays* » a déclaré Maroukian. La presse rappelle que le parti au pouvoir a présenté un projet de loi visant à modifier un ensemble de lois électorales appelées Code électoral, en vertu duquel le système de vote mixte actuel, dans lequel les candidats sont élus au Parlement à la fois sur des listes de partis et dans des courses individuelles, sera remplacé par un système de scrutin entièrement proportionnel. Maroukian a qualifié le nouveau projet de code électoral de « *non élaboré* », affirmant que la tenue d'élections

en vertu de lois électorales modifiées jettera une ombre sur la légitimité du vote. Il a toutefois ajouté qu' « Arménie lumineuse » avait l'intention de participer aux élections anticipées dans tous les cas. La cheffe du groupe parlementaire au pouvoir, Lilit Makunts, a, à son tour, déclaré que « Mon pas » veut se rendre aux urnes avec un nouveau code électoral pour avoir un système proportionnel complet sans vote préférentiel. Makunts a déclaré que leur liste de parti préélectorale serait dirigée par Nikol Pachinian.

Création d'une commission interministérielle sur le régime frontalier/ Le Premier ministre a créé une commission interministérielle sur les questions liées au régime frontalier de l'Arménie. La Commission est dirigée par Arsen Torosyan, chef de l'administration du Premier ministre.

L'Arménie interdit de prendre des images près des frontières/ Le gouvernement a approuvé des modifications de la loi sur les frontières de l'État et du code des infractions administratives qui interdisent à quiconque d'utiliser des appareils photo-vidéo, y compris des drones, pour filmer le territoire frontalier du pays, ou les installations techniques, les bâtiments, les tours de surveillance et les équipements de transport utilisés par les gardes-frontières dans la couche frontalière sur le territoire arménien, à moins de disposer d'un permis spécial délivré par le Service de sécurité nationale.

L'opposition pourrait débloquer l'avenue Baghramyan à Erevan/ La presse rend compte des déclarations du Dachnak, Artsvik Minasyan, « *La plupart de nos concitoyens sont des partisans de l'opposition, tout comme nous, ils demandent la démission du Premier ministre Nikol Pachinian, mais l'avenue fermée leur cause beaucoup de désagréments. Nous discutons actuellement de la possibilité d'ouvrir la rue, il est très possible que cela se fasse dès cette semaine* ». Minasyan a regretté que l'objectif de l'opposition, pour lequel l'avenue a été bloquée, n'ait pas été atteint. Selon lui, les militaires, les généraux de l'armée sont aussi à blâmer : « *Les militaires ont décidé de suivre la voie purement légale, mais à mon avis, ils auraient pu utiliser la force dans le cadre de la loi* ». Il a déclaré que le parti Dachnak n'avait pas encore décidé sur sa participation aux élections anticipées. « *Les élections ne devraient pas être organisées par un homme que nous accusons de trahison* » a déclaré Minasyan. Il a également critiqué la volonté des autorités de modifier le code électoral avant les élections.

Déclaration à l'occasion du 101e anniversaire du massacre des Arméniens de Shushi/ Le ministère de facto des Affaires étrangères du Karabakh a publié une déclaration à l'occasion du 101e anniversaire du massacre des Arméniens de Shushi. « *Le fait que la communauté internationale n'ait pas évalué correctement la politique génocidaire de Bakou et d'Ankara et que les criminels soient restés impunis a conduit à une nouvelle agression déclenchée par l'Azerbaïdjan contre le Karabakh le 27 septembre 2020 avec le soutien de la Turquie et la participation de terroristes internationaux, entraînant l'occupation de la ville de Shushi. Les massacres perpétrés à Shushi en 1920 et son occupation en 2020 ne témoignent pas seulement de la politique génocidaire menée contre le Karabakh et le peuple arménien, mais constituent également des crimes contre l'humanité, en violation flagrante du droit international. Les Arméniens du Karabakh n'accepteront jamais la perte de Shushi. Shushi était, est et sera une partie intégrante du Karabakh, et tout sera fait pour libérer les territoires occupés de la République et rétablir la justice historique* » dit notamment la déclaration.

Les autorités discutent de l'extension de l'interdiction des produits turcs/ Selon le vice-ministre de l'économie Avag Avanesyan, les autorités discutent de l'extension de l'interdiction des marchandises turques et en cas de conclusion positive, elle restera en vigueur pendant six mois supplémentaires. D'après lui, l'embargo sur les marchandises turques n'entraînera pas de conséquences désastreuses pour l'Arménie et l'économie du pays a été principalement touchée par la pandémie de coronavirus. Selon Avanesyan, les marchandises sous embargo peuvent être soit produites en Arménie, soit exportées depuis d'autres pays à des tarifs plus avantageux. L'interdiction déjà existante entrée en vigueur le 31 décembre 2020 est d'une durée de six mois.

Rédaction : Lena Gyulkhasyan

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun cas exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en Arménie.